



N° 15

Quoi De Neuf A Pournoy la Chétive



Avant le 31 décembre, inscrivez-vous sur les listes électorales !

Cher(e)s habitant(e)s,

« **QUOI DE NEUF n°15** » vous informe des nouveaux horaires de la Mairie à compter 1^{er} novembre 2016, des prochaines dates d'élections en 2017 et de quelques informations.

Cordialement,

**Madame le Maire,
Martine MICHEL**

**Horaires à compter
du 1^{er} novembre 2016 :**

- Lundi et Vendredi de 10h à 12h
- Mardi de 16h à 18h

Madame Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous en dehors des heures de permanence.

**CHANGEMENT
D'HORAIRE**

Les élections 2017 en pratiques

Deux scrutins sont, à ce jour, prévus en 2017 :

- ✚ L'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai,
- ✚ Et les élections législatives les 11 et 18 juin.

Attention :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Le changement de commune d'inscription n'est pas automatique en cas de déménagement.

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES

- ✚ Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ou si vous avez emménagé récemment dans notre village, déposez dès maintenant votre demande d'inscription en vous présentant en Mairie.

QUI PEUT VOTER ?

Pour être électeur il faut remplir les conditions suivantes :

- ✚ Etre âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour du scrutin,
- ✚ Etre de nationalité française (les citoyens européens résident en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires, uniquement pour participer aux élections municipales et/ou européennes).

INSCRIPTION D'OFFICE DES JEUNES DE 18 ANS

Les jeunes de nationalité française qui atteignent l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars 2016 et le 28 février 2017 sont inscrits automatiquement sur les listes électorales.

Au cours du dernier trimestre de l'année, la Mairie informe ces nouveaux électeurs de leur inscription.

PIECES A FOURNIR

A l'appui d'une demande d'inscription sur les listes électorales, il vous faudra fournir :

- ✚ Une pièce d'identité prouvant votre nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins d'un an)
- ✚ Un justificatif de domicile à votre nom datant de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz ou de téléphone...).



DELAIS : ATTENTION A LA DATE BUTOIR !

Pour pouvoir voter en 2017, il faudra avoir effectué la démarche de demande d'inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016.

INFORMATIONS

DEPART de la secrétaire

Christelle, secrétaire dans notre commune depuis 2012 a quitté la Mairie de Pournoy La Chétive, pour suivre son compagnon en Meuse.

Nous lui souhaitons plein de bonheur et la réussite dans sa carrière professionnelle.



Pensez à nous communiquer votre adresse mail sur notre site :

<http://pournoychetive.onlc.fr>

Afin de pouvoir vous envoyer les newsletters de la mairie

Et pensez également à nous communiquer votre numéro de téléphone pour
ALERTE SMS

FABRIQUER — ses — PRODUITS MÉNAGERS

ENTREtenir SON INTÉRIEUR SANS PRODUITS NOCIFS

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de son programme Zéro Gaspillage Zéro Déchets, Metz Métropole vous propose une animation, à destination des particuliers :

Un atelier "Fabriquer ses produits ménagers"

Cette animation est gratuite et aura lieu :

Le mardi 13 décembre 2016 à 18h
Salle polyvalente de POURNOY LA CHETIVE

Les inscriptions et renseignements se feront uniquement en Mairie :

- Le lundi 14 novembre de 11h à 12h
et
- Le lundi 21 novembre de 11h à 12h

SEULEMENT, les 15 premières personnes inscrites en Mairie pourront assister à cet atelier.

Marre des appels intempestifs ?

La liste anti-protection BLOCTEL est entrée en vigueur au 1^{er} juin 2016.

INSCRIVEZ-VOUS

Pour être protégé contre le démarchage téléphonique abusif

Inscrivez-vous gratuitement sur la liste d'opposition



SIMPLE ET GRATUIT

Crée par la Loi HAMON, la nouvelle liste anti-prospection BLOCTEL est entrée en vigueur le 1^{er} juin.

Vous pouvez vous y inscrire gratuitement via le site www.bloctel.gouv.fr ou par courrier en indiquant nom, prénom, adresse et numéros de téléphone à bloquer à l'adresse suivante : Société Opposetel, Service Bloctel, 6, rue Nicolas Siret, 10000 TROYES.

Le démarchage téléphonique est mal perçu par les consommateurs, qui se demandent souvent comment on a pu se procurer leur numéro.

C'est simple : les professionnels rachètent des fichiers clients de plus en plus précis. Afin de limiter ce harcèlement, chacun peut agir. Dès l'instant où l'on communique ses coordonnées à un vendeur, il faut signifier que l'on refuse expressément qu'il les cède. Lisez attentivement le formulaire à remplir : il doit préciser la manière de s'opposer à la cession de ses données.

Par ailleurs, l'idée d'une liste anti-prospection téléphonique sur laquelle les personnes refusant le démarchage s'inscriraient s'est imposée depuis quelques années.

La liste PACITEL fut la première tentative. Mais reposant sur le volontariat des entreprises, elle n'a pas permis de lutter efficacement contre le harcèlement téléphonique.